

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2011-10-086/DAGRI du 12 octobre 2011 du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à François Meyer

NOR : ETSX1130799S

Le président de la Haute Autorité de santé,

Vu l'article R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret du Président de la République du 31 janvier 2011 portant nomination du président et de membres du collège de la Haute Autorité de santé ;

Vu la décision n° 2009-03-007/DAGRI du collège de la Haute Autorité de santé en date du 18 mars 2009 relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés ;

Vu la décision n° 2011-07-064/d/DAGRI du directeur de la Haute Autorité de santé en date du 13 juillet 2011 portant nomination de François MEYER en qualité de conseiller du président,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. François MEYER, directeur de projet auprès du président, chargé des affaires internationales, pour signer, en mon nom et dans la limite de ses attributions, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de la mission, dans la limite d'un montant maximum de 19 999 € hors taxes par engagement.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 12 octobre 2011.

Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU